



Règlement Tournois de jeux

Article 1 – Conditions de participation - inscriptions :

Ce concours est ouvert à tous adultes et enfants à partir de 6 ans. L'inscription est gratuite, il suffit de contacter la bibliothèque (04.76.03.27.74) et de donner nom, prénom, numéro de téléphone et mail.

Article 2 – Organisation

Le tournoi est organisé par l'association Moi Jeux, représentée par Martine Chiorino.

Il aura lieu le samedi 27 mai à partir de 14h au Verbe être, 8 chemin du Pont Prouiller, 38700 La Tronche.

La clôture des jeux aura lieu à 16h30.

Suivra la remise des lots autour d'une collation.

Déroulement

Une partie débute lorsqu'une table est pleine.

Une partie doit être menée à son terme pour être validée soit : conditions de victoire ou de fin de partie données par l'animateur atteintes.

Chaque table de joueurs devra remplir une fiche de jeu. Seul ce document sera pris en compte pour l'attribution des prix.

En cas de litige lors d'une partie, l'arbitrage sera effectué par l'association Moi Jeux.

Pendant toute l'après-midi, les joueurs sont tenus d'avoir un comportement irréprochable vis-à-vis des autres joueurs, des personnels et devront respecter à tout moment l'intégrité du matériel.

Article 3 – Remise des prix :

Trois prix seront décernés

Le prix du nombre de parties

Le prix du nombre de jeux différents

Le prix du nombre de parties gagnées

Le Jury sera composé des animatrices de l'association Moi Jeux et d'un membre du personnel de la bibliothèque.

Après délibération du Jury, seront récompensés :

Le joueur qui a effectué le plus grand nombre de parties

Le joueur qui a testé le plus grand nombre de jeux différents

Le joueur qui a gagné les plus grand nombre de parties.

Les lots seront composés d'un jeu de société.

Article 5 – Droits :

Tout participant accepte par avance la divulgation de ses nom et prénom qui pourront être publiés dans le journal municipal de La Tronche, sur le site internet ou sous toute forme et tout support utilisé par la ville.



Article 6 – Dispositions complémentaires :

L'inscription et la participation au concours entraînent, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification de fait du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la bibliothèque et sur demande. La ville de La Tronche, se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants était inférieur à trois. Dans ce cas, elle s'engage à en avertir chaque participant.

Fait à La Tronche, le 22 avril 2017

Bertrand Spindler

Le maire,